

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.16

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Patrick FERRARI pouvoir à Mme Valérie VIGNE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Monique PONS.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : CINEMA JEAN MARAIS : ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE**

**Exposé :**

La candidature des Cinés de Cocagne en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal à partir du 17 septembre 2021 a été approuvée par le Conseil municipal du 13 juillet 2021.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a également validé à la même date (délibération n°2021.81) la grille tarifaire prévue pour entrer en vigueur à partir du 17 septembre 2021. Une nouvelle

délibération du Conseil municipal est ensuite intervenue le 19 octobre 2021 (délibération 2021.120) pour modifier uniquement les deux tarifs scolaires de cette grille.

Conformément à l'article 25 de la convention de délégation de service public, le délégataire propose au Conseil municipal de modifier la grille tarifaire des entrées comme suit à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

- plein tarif 6.80 euros (au lieu de 6.50 euros),
- tarif réduit 5.50 euros (au lieu de 5.30 euros)
- tarif abonné 5 euros au lieu de 4.80 euros.
- Les deux tarifs scolaires restent quant à eux inchangés.

Cette augmentation, prévue dans le budget prévisionnel annexé au contrat de la délégation de service public pour l'exercice 2023 (la modification était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023) a pour objectif de permettre aux Cinés de Cocagne d'adapter, dans le contexte actuel, leurs recettes budgétaires à la hausse de leurs dépenses.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2021.80 du 13 juillet 2021 approuvant la désignation de la société Les Cinés de Cocagne en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais » à partir du 17 septembre 2021,

Vu l'article 25 du contrat de délégation de service public établi pour l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais », signé entre la commune d'Aucamville et la société Les Cinés de Cocagne SARL le 19 juillet 2021,

Vue la délibération n°2021.81 du 13 juillet 2021 « Exploitation et gestion du cinéma municipal : grille tarifaire »,

Considérant que la modification de la grille tarifaire ne remet pas en cause les objectifs fixés par la commune d'Aucamville,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** de fixer pour la période courant à partir du 1er mars 2023 les tarifs d'entrée au cinéma suivants :

- Tarif plein : 6.80 €
- Tarif réduit : 5.50 € (- 18 ans, étudiants, minimas sociaux, + 65 ans et pour tous le lundi)
- Tarif - 14 ans : 4.00 € (ainsi que pour un adulte accompagnant pour les séances « Ciné pitchou »)
- Tarif ciné goûters : 4.00 €
- Carte abonnement (8 places, soit 5 € la place) : 40 €
- Tarif séance scolaire (hors école et cinéma) : 3.50 €

- Tarif école et cinéma et collège au cinéma : 2.50 €
- Tarif séance scolaire (hors école et cinéma) : 3.00 €
- Supplément séances 3D : 1 €
- Tarifs ciné-ballet/ciné-opéra /ciné-théâtre (retransmissions de spectacles donnés par des artistes et dans des lieux renommés) :
  - Adultes : 16 euros
  - Enfants : 12 euros (moins de 16 ans)

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à fixer, sur proposition du délégataire, des tarifs spécifiques qui seraient mis en place pour les opérations exceptionnelles qui pourraient avoir lieu durant la saison.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*